

NH
4-6 RUE DES BASSES FOUASSIÈRES
SEGURIA
49000 - ANGERS
Email : contact@seguria.fr
Téléphone : 0678612079
Site web : www.seguria.fr

EMERA CHEZ TAKE A WASTE

24 RUE DE CLICHY
75009 PARIS FRANCE

Objet : Bon de destruction n°20220518

Référence	Libellé	P.U HT	Quantité	Montant HT
COL-1	Collecte et destruction de documents confidentiels : > Enlèvement et destruction d'un grand ecobox La prestation comprend : - La collecte et la prise en charge de vos documents confidentiels - L'édition d'un bon d'enlèvement - La prise en charge du tri des déchets (agrafes, reliures, élastiques...) - La destruction par coupé croisé sécurité 3 sous 24 à 48h - Norme RGPD - La valorisation des résidus du broyage - L'édition d'un certificat de destruction	50,00 €	1,00 U	50,00 €
TRA-7	Participation forfaitaire au transport	5,00 €	1,00 U	5,00 €
DIV-10	« Take a waste agit en tant que mandataire pour le compte de l'établissement Emera Lac de Maine , sis au 18 Route d'Angers 49080 BOUCHEMAINE immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 451354005. Le contrat signé entre Take a waste et Emera Lac de Maine est un mandat régi par les articles 1984 et suivants du Code Civil. Ce mandat autorise Take a waste à gérer, au nom et pour le compte du client, les prestations de collecte des déchets produits dans l'enceinte de son établissement. En cas de litige concernant l'exécution du présent contrat de collecte, Take a waste interviendra en tant que facilitateur pour favoriser une résolution amiable du litige. »	0,00 €	1,00	0,00 €

Montant à reporter :	55,00 €
----------------------	---------

NH

4-6 RUE DES BASSES FOUASSIÈRES
SEGURIA
49000 - ANGERS
Email : contact@seguria.fr
Téléphone : 0678612079
Site web : www.seguria.fr

EMERA CHEZ TAKE A WASTE

24 RUE DE CLICHY
75009 PARIS FRANCE

Objet : Bon de destruction n°20220518

Référence	Libellé	P.U HT	Quantité	Montant HT
Report...				55,00 €

« Seguria met gratuitement à disposition de Take a waste les données de reporting relatives à la collecte et au traitement des déchets de Emera Lac de Maine . »

« Toute augmentation de prix devra être annoncée à Take a waste par écrit – courrier ou email – au moins deux mois avant sa mise en œuvre. Si cette augmentation est jugée excessive, et faute de négociation fructueuse dans un délai de trente jours, elle pourra entraîner la résiliation du contrat à l'initiative de Take a waste dans ce même délai de deux mois. »

Détail de la TVA

Base HT	Taux de TVA	Montant TVA
55,00 €	20,00 %	11,00 €

Total HT	55,00 €
Total TVA	11,00 €
Total TTC	66,00 €

Règlement : Virement
Echéance : 17/03/2023

Coordonnées bancaires

Domiciliation : BPGO Angers
IBAN : FR7613807008243202111314770
BIC : CCBPFRPPNAN

En cas de retard de paiement, il sera appliqué des pénalités et intérêts de retard suivant le taux minimum légal en vigueur, par mois de retard. En outre, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ sera due.

TVA acquittée sur les encaissements
Facture à régler dans les délais fixés par l'article L 326 du code de commerce, en cas de non paiement à l'échéance, il sera appliqué des pénalités de retard calculées à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Pas d'escompte pour règlement comptant.